

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

Sous la présidence de M. Christophe SCHIMPF, Maire

Membres présents : Mmes et MM, Dominique STOHR, Fabien ACKER, Christophe HECKMANN, adjoints au Maire, Maire délégué Béatrice HOELTZEL, Guy ALBOUI, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Michel FILLIGER, Christian KLIPFEL, Pierre MAMMOSSER, Michel MATHES, Isabelle MULLER, Rudy RENCKERT, Alfred RINCKEL, Sabine STRAUB MORITZ, Cathy WAGNER, Anne ZYTO

Membres excusés avec procuration :

Mme Suzy GENTHON donne procuration à Mme Michèle CECCHINI

Mme Anne MATTER donne procuration à M. Le Maire

Mme Christophe BUSCHE donne procuration à M. Christophe HECKMANN

Mme Claire CARRARO, donne procuration à M. Dominique STOHR

Mme Lucienne HAAS donne procuration à M. Rudy RENCKERT

Secrétaire de séance : Mme Adeline GORSY-Directrice Générale des Services

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 13 octobre 2025 a été envoyée aux conseillers municipaux par courriel le mardi 7 octobre 2025 avec comme ordre du jour

1. COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 17 septembre 2025
- Compte-rendu des réunions, manifestations, informations du maire

2. PROJETS ET TRAVAUX

- Examen du projet intercommunal de création d'une crèche à Soultz-sous-Forêts
- Demande de prorogation durée du portage auprès de l'EPF Alsace pour le 37 rue de Lobsann
- Projet d'aménagement du Rond-Point entrée de ville

3. AFFAIRE FINANCIÈRE

- Subvention club de quilles pour la participation au championnat d'Europe

4. URBANISME

- Dia

5. RESSOURCES HUMAINES

- Modification durée hebdomadaire de service pour l'école de musique

- Rentrée École municipale de musique année 2025-2026

6. DIVERS

POINT 1 COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 septembre 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins trois abstentions (Mmes Sylvie CULLMANN, Michèle CECCHINI, Sabine STRAUB-MORTIZ)

APPROUVE le compte rendu

- Compte-rendu des réunions, manifestations, informations du maire

18/09/2025

- intervention, au profit des maires de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg et de leurs correspondants de défense à la Saline

20/09/2025

- Passage de relai entreprise Heiby&Fils

21/09/2025

- Journées Européennes du Patrimoine

22/09/2025

- Obsèques de Bruno Iacobucci, ancien de la brigade de gendarmerie de Soultz-sous-Forêts
- Échanges avec le correspondant collectivités locales d'ES

23/09/2025

- Échanges pour finaliser organisation Octobre rose et bleu à Soultz-sous-Forêts
- Réunion de bureau CCOF

24/09/2025

- Conseil communautaire
- Conseil de Fabrique

25/09/2025

- Commission tourisme CCOF : mise en avant des pistes cyclables par l'Alsace Verte

26/09/2025

- Réunion avec la directrice Grand-Est de Carrefour (Avenir du Match de centre-ville)
- 16^e Anniversaire du marché hebdomadaire

27/09/2025

- Marché solidaire
- Course des Lambele

29/09/2025

- Validation des planches du nouveau calendrier de l'avent pour la façade de la mairie

01/10/2025

- Échanges avec M.Schneider (CEA) pour l'aménagement du Rond-Point d'entrée de ville

02/10/2025

- Anniversaire de Mme Dangler (100 ans)
- Réunion de bureau amicale des maires

03/10/2025

- Assemblée Générale AMF67 et salon des maires à Strasbourg
- Réunion avec M. Schneider au siège de la CEA à Wissembourg

04/10/2025

- Mariage

06/10/2025

- Réunion au siège de CCOF pour le projet de crèche à Soultz-sous-Forêts
- Anniversaire Mme Schneider (93 ans)
- Échanges avec TRS illuminations pour la création de nouvelles projections sur la Saline pour Noël

08/10/2025

- Cross du collège
- Confirmation de la mise en service de l'antenne relai de Hohwiller
- Réception des travaux de rénovation de l'éclairage public
- Réunion grand cycle de l'eau (SDEA)

10/10/2025

- Remise des trophées de l'ancienneté pour l'entreprise Walter/Günther Tools
- Assemblée Générale de l'association Alsace Népal

11/10/2025

- PETR - 15^e Rencontre Annuelle de l'Alsace du Nord : L'IA au service de nos territoires
- Kesselfleisch organisé par le FCSK
- Inauguration Stund'Art

12/10/2025

- Anniversaire M. Diemer (90 ans)

13/10/2025

- Anniversaire M. Graessel (80 ans)
- Séance du conseil municipal

POINT 2 PROJETS ET TRAVAUX

- Examen du projet intercommunal de création d'une crèche à Soultz-sous-Forêts

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de création d'une crèche par la communauté de communes sur le ban de Soultz-sous-Forêts.

Il est proposé au conseil municipal d'examiner la proposition de plan et de donner un accord de principe.

Après examen des plans projetés, le conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre le projet dans ce sens

DONNE un accord de principe sur le projet

- Demande de prorogation durée du portage auprès de l'EPF Alsace pour le 37 rue de Lobsann

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

VU les statuts de l'Établissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) en date du 14 janvier 2025,

VU le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace en date du 11 décembre 2024, portant notamment sur les modalités de portage foncier, les modalités financières, et les modalités de rachat du bien à l'issue du portage,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 8 février 2017, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'Établissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) pour l'acquisition d'un bien immobilier situé à SOULTZ-SOUS-FORETS (67250), 37, rue de Lobsann, figurant au cadastre :

Préfixe / Section	N° cadastral	Lieudit - Adresse	Surface
6	63	37 rue de Lobsann	3,80 ares

VU la convention pour portage foncier signée le 5 avril 2017 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, pour une durée de 5 ans, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;

VU l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace, suivant acte reçu le 23 juin 2020 par Maître Rémy PEIFFER notaire à Soultz-Sous-Forêts ;

VU l'arrivée du terme de la convention de portage le 22 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- ✓ **DEMANDER à l'EPF d'Alsace** de proroger la durée de la convention de portage de la parcelle cadastrée section 6 numéro 63 d'une superficie de 00 ha 03 a 80 ca, pour une nouvelle durée de UN (1) an soit jusqu'au 22 juin 2026, date à laquelle la commune s'engage à racheter les biens à l'EPF d'Alsace ;
- ✓ **APPROUVER** les dispositions du projet d'avenant n°1 à la convention pour portage foncier annexé à la présente délibération,
- ✓ **CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer l'avenant nécessaire à l'application de la présente délibération, (sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace quant à la prolongation de la durée de portage).

- **Projet d'aménagement du Rond-Point entrée de ville**

Afin de réaliser les travaux d'aménagement du Rond-Point de l'entrée de ville, il a été validé lors de la commission fleurissement de créer un aménagement paysager fleuri complété par des lettrages « Soultz-sous-Forêts » « Hohwiller ».

Des sociétés spécialisées ont été consultées pour les lettrages, les devis réceptionnés sont les suivants :

Société	Proposition	Délai livraison	Montant Ht	Montant TTC
Société Thierry DELORME Sculpture 20 Rue du Mosselbach, 67440 Thal-Marmoutier	Lettres en Acier Corten sur platines de fixation, Epaisseur 8mm, dimensions fournies par la collectivité Etude et création d'un fichier informatique suivi des travaux de découpe installation sur site fixation par scellement chimique outillage	5 semaines	4 670,00 €	4 926,85 €
	Fourniture des silhouettes par prodécouper livraison sur soultz-sous-forêts Total		4 345,00 € 9 015, 00€	5 214,00 €

Société LIMECA Rue du STADE 67690 HATTEN	Fourniture de lettres en acier corten ep 6mm "Soultz-sous-Forêts " et "Hohwiller" selon plan fournis Avec rajout de fixations (barreaux à sceller)	à convenir	7 140,00 €	N/A
STIB INDUSTRIE 2 rue des Tilleuls BP 31 - ZA du Roesselbach 67250 Soultz-sous-Forêts	Les découpes laser en acier corten du lettrage "Soultz-sous-Forêt Les découpes laser en acier corten du lettrage Hohwiller Lettre en majuscule hauteur 850mm, lettre en minuscule hauteur 650mm les découpes laser des platines pour fixation l'assemblage et soudures des platines -les scellements chimique pour mise en place les frais de transports tôles en acier corten épaisseur 5mm -l'étude et la réalisation des plans 3d DXF le montage des lettres sur bloc de grès des Vosges	NC	14 720,00 €	17 644,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales

CONSIDÉRANT la proposition technique en adéquation au projet de la société THIERRY DELORME

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de retenir la société THIERRY DELORME pour un montant de 9 015.00€ HT

POINT 3 AFFAIRE FINANCIÈRE

- Subvention club de quilles pour la participation au championnat d'Europe**

L'équipe 1 masculine de l'association sportive du Club de Quilles la Boule d'Or est qualifiée pour la coupe d'Europe des clubs vainqueurs de coupe qui se déroulera du 13 au 18 octobre 2025. Le budget prévisionnel de l'association est de 6.700 €. La commune est sollicitée pour une participation financière de 2.000 €. Pour information, la commune avait participé financièrement à même hauteur pour la dernière participation du club à la coupe du monde.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale ;

Considérant la demande de subvention du Club de Quille la Boule d'Or d'un montant de 2.000€ pour la participation à la coupe d'Europe des clubs vainqueurs 2025 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide de l'octroi d'une subvention à l'association Club de Quilles la Boule d'Or d'un montant de 2.000€ pour les frais de participation à la coupe d'Europe des clubs vainqueurs 2025 ;

Précise que la subvention sera imputée en 65748 « Subventions de fonctionnement – Autres personnes de droit privé »

POINT 4 URBANISME

- DIA

18/2025

Réception : 9 septembre 2025

Propriétaire : PAOLONI Marie-Madeleine

Terrain : 16, rue des Frères Muntz

Acquéreur : M. et Mme Mirabela-Georgiana et Norel-Florentin IORDACHE

19/2025

Réception : 17 septembre 2025

Propriétaire : LORENTZ IMMOBILIER

Terrain : 4, rue de la Géothermie

Acquéreur : M. Ludovic HEINTZ et Mme Laurie NUSSBAUM

20/2025

Réception : 19 septembre 2025

Propriétaire : ALBERTS Wilhelmus

Terrain : 35, rue du Frohnacker

Acquéreur : M. et Mme Milad et Marie HELOU

21/2025

Réception : 25 septembre 2025

Propriétaire : M. et Mme Ismaïl et Alexia YAZAR

Terrain : 10, rue Kupfersmatt

Acquéreur : Mme Laurence AUDRY

22/2025

Réception : 9 octobre 2025

Propriétaire : M. Jean-Christophe BIESEMANS

Terrain : 17, rue Principale - HOHWILLER

Acquéreur : M. Adrien BERG et Mme Adeline SEYBEL

POINT 5 RESSOURCES HUMAINES

- Modification durée hebdomadaire de service pour l'école de musique

Pour assurer le fonctionnement de l'école de musique municipale de pour l'année 2025/2026, sachant que les cours ont repris le 8 septembre 2025 ;

Monsieur le Maire propose de modifier à compter du 08/09/2025 au 30/09/2025 :

Sur la période du 8 septembre 2025 au 30 septembre 2025 ; et avant l'établissement des nouveaux contrats annuels ; certaines durées hebdomadaires de service doivent être modifiées, le nombre d'élèves inscrits ayant changé

DISCIPLINES ENSEIGNEES	HEURES D’ENSEIGNEMENT	INDICES	ECHELO N	
Assistants d’enseignement artistique non titulaires				
Piano chant	7h15	IB 415 – IM 377	5	plus 15 minutes
Piano	3h	IB 415 - IM 377	5	plus 30 minutes
Flûte traversière	3h45	IB 397 -IM 375	3	plus 45 minutes
Violon	6h45	IB 415 -IM 377	5	moins 2h30
Trompette	3h	IB 415 – IM 377	5	moins 30 minutes
Assistants d’enseignement artistique principaux de 2 ^e classe non titulaires				
Piano chorale adultes	17h15	IB 506 IM 441	7	moins 45 minutes
Eveil musical violoncelle	5h15	IB 429 - IM 384	3	moins 15 minutes
Guitare Musiques actuelles	9h	IB 506 - IM 441	7	moins 1 heure
Trombone baryton et pratiques collectives	10h	IB 599 – IM 509	11	plus 1 heure

La durée de travail est fonction du nombre d'élèves inscrits.

Les déclarations de vacance de postes sont effectuées auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la fixation des durées hebdomadaires de service et les rémunérations des assistants d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique principaux de 2^e classe, telle que proposée

Création d'un poste pour accroissement d'activité

Dans l'attente du renouvellement des contrats d'assistants d'enseignement artistique le 1^{er} octobre 2025 il est nécessaire de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique pour la période du 8 au 30 septembre pour assurer les cours de batterie.

VU le Code Général Des Collectivités Territoriales,

Vu Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Considérant l'accroissement d'activité du service de communication durant la période ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE de créer un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet sur la base de l'article 3-1 de la loi du 26-01-1984 à compter du 08/09/2025 au 30/09/2025

La durée hebdomadaire de service est fixée à 7h45.

La rémunération se fera sur la base correspondant à l'échelon 03 du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique NT, indice brut 397 indice majoré 375

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail.

- **Rentrée École municipale de musique année 2025-2026**

Pour assurer le fonctionnement de l'école de musique municipale de pour l'année 2025/2026, Monsieur le Maire propose de créer :

6 postes d'assistants d'enseignement artistique non titulaires

5 postes d'assistants d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe non titulaires

La durée de travail est fonction du nombre d'élèves inscrits.

SAISON 2025/2026

- Contrats d'assistants d'enseignement artistique : fixation des rémunérations des assistants d'enseignement artistique / 6 contrats
- Contrats d'assistants d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe : fixation des rémunérations / 5 contrats

Les contrats des assistants d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistiques principaux de 2^e classe sont conclus pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 30

septembre 2026. Les heures d'enseignement sont fixées en fonction du nombre d'élèves inscrits.

Le Maire précise que pour l'année 2025/2026, le temps de travail des enseignants inclut une semaine supplémentaire aux heures d'enseignement, dédiée à l'action culturelle et à l'animation culturelle de la Ville.

Depuis le 1^{er} octobre 2022 les élèves ont de plus l'opportunité d'opter pour 45 minutes d'enseignement.

DISCIPLINES ENSEIGNÉES	HEURES D'ENSEIGNEMENT	INDICES	ÉCHELON
Assistants d'enseignement artistique non titulaires			
Chant Piano	7h15	IB 415- IM 377	5
Violon	6h45	IB 415- IM 377	5
Batterie	7h45	IB 397- IM 375	3
Piano	3h	IB 431 - IM 386	6
Flûte traversière	3h45	IB 401 - IM 376	4
Trompette	3h	IB 431 - IM 386	6
Assistants d'enseignement artistique principaux de 2^e classe non titulaires			
Eveil musical Violoncelle	5h15	IB 429 - IM 384	3
Piano Chorale adultes	17h15	IB 506 - IM 441	7
Clarinette saxophone et formation musicale	20h	IB 528 - IM 457	8

Trombone Baryton <i>Pratiques collectives</i>	10h	IB 599 - IM 509	11
Guitare <i>Musiques actuelles</i>	9h	IB 506 - IM 441	7

Les déclarations de vacance de postes sont effectuées auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la fixation des rémunérations des assistants d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistiques principaux de 2^e classe, telles que proposée à compter du 1^{er} octobre 2025

AUTORISE le Maire à signer les contrats.

POINT 6 DIVERS

- **Demande autorisation SDEA entre Surbourg et Soultz-sous-Forêts**

Le SDEA demande l'autorisation d'implanter sa canalisation AEP dans le cadre du futur chantier de sécurisation du réseau.



Après examen de la demande, le conseil municipal se prononce favorablement à la demande.

- **Prochaines réunions et manifestations**

19/10/2025 : course de la Soultzoise dans le cadre d'Octobre rose et bleu

20/10/2025 : Réunion Sivu piscine

23/10/2025 : Inauguration festival point de croix et broderie Kutzenhausen

28/10/2025 : Don du sang à la Saline

11/11/2025 : Cérémonie de commémoration à 10h45

17/11/2025 : prochaine réunion du conseil municipal

La séance est levée à 22h10